



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans

Question écrite n° 67831

Texte de la question

M. Jacques Masdeu-Arus appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la composition du conseil économique et social régional d'Ile-de-France. Cet organisme de consultation, chargé d'émettre des avis émanant directement de la sphère économique et sociale locale, joue un rôle de plus en plus important en matière de développement économique et de lien social. Néanmoins, il est regrettable qu'il n'attribue pas à l'artisanat une place correspondant à son poids économique véritable. En effet, sur les trente-neuf membres du premier collège, l'activité artisanale ne dispose que de trois sièges, émanant des chambres de métiers. Afin de favoriser une représentation plus équitable de l'artisanat au sein de ce conseil, il serait souhaitable que ce secteur totalise huit membres désignés, pour moitié, par leur organisation professionnelle (l'UPA région Ile-de-France) et par les chambres de métiers. Il lui demande de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin d'assurer, par le biais de la composition du CESR, une plus grande reconnaissance du rôle de l'artisanat en Ile-de-France.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a alerté le ministère de l'intérieur sur la représentation insuffisante du secteur de l'artisanat au sein du conseil économique et social régional (CESR), compte tenu de son importance économique. Cette demande a été prise en considération et la circulaire adressée aux préfets, relative au renouvellement des CESR, recommande d'accorder une meilleure place à ce secteur. Par ailleurs, le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a donné des directives précises à ses services pour qu'un niveau adéquat de représentation soit assuré dans chaque région.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Masdeu-Arus](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67831

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6033

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6647